



<p><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p>DEPARTEMENT DES <b>PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE</b></p> <p><b>DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT</b> <b>CANIGÓ</b></p> <p><b>SEANCE DU 11 AVRIL 2024</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b> Présents à la séance : 41 Ont participé au vote : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0 <b>Date de la convocation : 04 AVRIL 2024</b></p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT QUATRE</b> et le <b>ONZE AVRIL</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT</b>, Président.</p>
<p><b>Objet :</b></p> <p><b>Subvention Budget Annexe</b> <b>restauration scolaire</b> <b>2024</b></p> <p><b>N° d'Ordre : 104-24</b></p> <p><b>Classification @ctes :</b> <b>7.1 Décisions Budgétaires</b></p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> Fernand CABEZA, Eric MAHIEUX, Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.</p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b> Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erk CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Thierry BEGUE était représenté par Ignatius STEINMANN.</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> Jean-Louis BOSC a donné procuration à Fernand CABEZA, Johanna MESSENGER a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE, Roger PAILLES a donné procuration à Jean MAURY, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Claude ESCAPE, Yves DELCOR a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Laurent ALOZY a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Serge BOYER a donné procuration à Eric MAHIEUX, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Christian TRIADO, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Patrick LECROQ a donné procuration à Aude VIVES, Bruno GUERIN a donné procuration à Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES :</b> Jean-François LABORDE, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Anne LAUBIES, Gérard QUES, André ARGILES, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Robert JASSEREAU.</p>
<p><b>Secrétaire de Séance :</b> <b>Jean-Pierre VILLELONGUE</b></p>	

Le Président,

**RAPPELLE** à l'assemblée que la Communauté de communes a souhaité identifier les dépenses d'exploitation de la restauration scolaire dans un Budget Annexe auquel une subvention d'équilibre est attribuée.

**PRECISE** à l'assemblée que le **Budget Primitif 2024 de la Restauration scolaire** prévoit, en recettes de fonctionnement, une subvention d'équilibre de 541 665€ équivalent aux anciennes participations des communes aux SIS préexistants augmentées pour l'exercice 2024 au vu de la

progression des charges ; crédits inscrits au Budget Principal de la Communauté au compte D/65821.

**INDIQUE** à l'assemblée que s'agissant d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le Budget Annexe de la Restauration scolaire, le Conseil Communautaire doit autoriser le versement de cette subvention en fin d'exercice, après constatation du résultat de clôture.

**PROPOSE** à l'assemblée de décider que le montant de cette subvention sera ajusté, après constatation du résultat de clôture, dans la limite de 541 665€.

**DEMANDE** à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité**

**ACCEPTE** l'attribution et le versement par le Budget Principal au **Budget Annexe de la Restauration scolaire**, d'une subvention d'équilibre pour l'exercice 2024 d'un montant qui sera ajusté, à l'issue de la journée complémentaire, dans la limite de 541 665€.

**DIT QUE** les crédits sont prévus au Budget Principal 2024 de la Communauté au compte 65821.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président et au 1<sup>er</sup> Vice-Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 22 avril 2024.  
Pour extrait, certifié conforme,  
Le Président,  
Jean Louis JALLAT.

